Vol. XVII. | Saint-Boniface, Manitoba, 16 Fevrier 1888 | No. 18.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ

LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

A SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-General des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 24 FÉVRIER prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, sept fois par semaine, aller et retour entre

COCHRANE ET LA STATION DU CHEMIN DE FER,

à partir du 1er avril prochain.

Le transport devra se faire à pied ou dans une voiture convenable et suivant l'arrivée des convois de malle allant à l'est ou à l'ouest.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Cochrane et Calgary et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 janvier 1888.

3ins. 18.1.88.

AVIS

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada pour la passation d'un Acte incorporant une compagnie dite *The Ontario, Manitoba and Western Railway Company*, avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de largeur ordinaire depuis la ville de Port Arthur dans la Province d'Ontario allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba, traversant les détroits du Lac-des-Bois et situé au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des extensions ou embranchements à l'ouest depuis la cite de Winnipeg, à travers la Province de Manitoba, vers et à travers les territoires du Nord-Ouest, au sud de la ligne principale du dit chemin de fer Canadien du Pacifique ; et de lignes courtes pour augmenter son trafic ; avec pouvoir de traverser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou tout autre chemin de fer à ou près de Port Arthur et à tout autre endroit près de Winnipeg ou ailleurs suivant qu'il sera nécessaire ; de se raccorder avec ou d'acquérir tout autre chemin de fer allant au sud de tu entre les endroits en premier lieu mentionnés ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bonus en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou des lacs adjacents, la construction et l'equipement de lignes de télégraphe et de telephone, ou des deux en rapport avec le dit chemin de fer, l'érection de gares, et de conclure des arrangements de trafic ou autres chemins de fer ou autres compagnies, d'exploiter des mines de charbon ou autres adjoignant la dite ligne, de construire et d'exploiter des scieries ou autres fabrications du bois pour l'avancement des travaux, d'émettre des obligations, et generalement tel acte devra contenir toutes les autres clauses ordinaires et les privilèges nécessaires à une compagnie pour tel but et pour telles fins.

Date à Winnipeg, ce 31ème jour de Décembre A.D. 1887.

H. J. EBERTS,
Pour les requerants.

9ins.5.1.89.

BUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claming any estate or interest in the following land, viz —The north half of section sixteen in the seventh township, in the first range east of the Principal Meridian in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 28th day of February next, (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to William Barclay, McMurrich of the city of Toronto in the county of York and Province of Ontario, Barrister at Law, Duncan Mc Arthur of the city of Winnipeg in the Province of Manitoba Banker and Albert William Austin of the said city of Winnipeg Esquire, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land titles office, Winnipeg, January 30th A.D., 1888.

L. W. COUTLÉE.
Registrar-General.

3ins.2.2.88.

REPRODUCTIONS.

LE DRAPEAU ANGLAIS.

Regarde, me disait mon père,
Ce drapeau vaillamment porté ;
Il a fait ton pays prospère,
Il respecte ta liberté.

C'est le drapeau de l'Angleterre ;
Sans tache, sur le firmament,
Presque à tous les points de la terre,
Il flotte glorieusement.

Oui, sur un huitième du globe
C'est l'étendard officiel ;
Mais le coin d'azur qu'il dérobe
Nulle part n'obscurcit le ciel.

Il brille sur tous les rivages ;
Il a semé tous les progrès
Au bout des mers les plus sauvages
Comme aux plus lointaines forêts.

Laissant partout sa fière empreinte,
Aux plus féroces nations
Il a porte la flamme sainte
De nos civilisations.

Devant l'esprit humain en marche
Mainte fois son pli rayonna,
Comme la colombe de l'arche,
Ou comme l'éclair du Sina.

Longtemps ce glorieux insigne
De notre gloire fut jaloux,
Comme s'il se fût cru seul digne
De marcher de pair avec nous.

Avec lui dans bien des batailles,
Sur tous les points de l'univers,
Nous avons mesuré nos tailles
Avec des résultats divers.

Un jour notre bannière auguste
Devant lui dut se replier ;
Mais alors s'il nous fut injuste,
Il a su le faire oublier.

Et si maintenant son pli vibre
A nos remparts jadis gaulois,
C'est au moins sur un peuple libre
Qui n'a rien perdu de ses droits.

Oublions les jours de tempêtes ;
Et, mon enfant, puisque aujourd'hui
Ce drapeau flotte sur nos têtes,
Il faut s'incliner devant lui.

—Mais, père, pardonnez si j'ose...
N'en est-il pas un autre, à nous ?
—Ah ! celui-là, c'est autre chose :
Il faut le baiser à genoux !

L. H. FRECHETTE.

PENSEES.

La nature a dit à la femme : sois belle si tu peux ; sage, si tu le veux ; mais sois considérée, il le faut. (Beaumarchais.)

Entre ceux qui ont souffert, il y a une sorte de franc-maçonnerie. A certains signes, à certains mots, ils se reconnaissent comme des voyageurs qui ont parcouru d'âpres contrées. Ils savent qu'ils ont subi les mêmes épreuves dans le même pays, dans le pays de la douleur, où l'on ne passe pas impunément, et d'où l'on ne revient si toutefois on en revient, que le cœur bronzé ou brisé, l'âme ulcérée ou sanctifiée.

Les enfants prodigues ne reviennent que par la grâce de Dieu, et ce retour, c'est la prière qui l'obtient.

La religion, c'est encore, pour l'immense majorité des mortels, le fondement de la morale, la forteresse des consciences.

Celui qui ne travaille pas est tout prêt à mal faire ; l'homme laborieux n'a pas cette chance.

L'habit rapiécé fait honneur à la femme de celui qui le porte.

Soyez toujours bons pour la femme. Elle est la mère, la sœur, la fille et la compagne sans laquelle la vie de l'homme serait intolérable.

LA FEMME CHRÉTIENNE.

Si, sur la tombe entr'ouverte d'une femme, nous voulions définir la femme chrétienne et exprimer les regrets et la douleur que sa perte nous cause, trouverions-nous dans notre esprit, sortirait-il de notre cœur des parales plus belles et plus touchantes que celle-ci.

"Ah ! vénérons la femme, sanctifions-la. C'est l'humanité vu par son côté tranquille, c'est le foyer, c'est la maison, c'est le tendre conseil d'une voix amie au milieu du courroux de la tempête.

"Autour de nous tout est ennemi ; la femme c'est l'amie. Protégeons-là, donnons-lui dans nos lois la place qu'elle occupent dans le droit.

"Honorons-la, donc, ô citoyens, cette mère, cette épouse, cette sœur ; c'est là le grand problème, c'est le problème sociale, Elle semble être la grande faiblesse, c'est la grande force.

"L'homme qui dirige un peuple a besoin de s'appuyer sur une femme."

"Le jour où elle nous manque, c'est nous qui sommes morts, c'est elle qui est vivante."

"Son souvenir prend possession de nous. Et quand nous sommes devant sa tombe, il nous semble que nous voyons notre âme y descendre et la sienne en sortir."

C'est sur la tombe de Madame Louis Blanc que ces paroles ont été prononcées. Et par qui ? Par Victor Hugo. Oui, par le Victor Hugo que vous connaissez ; rouge, socialiste, radical et même davantage.

IL AURAIT QUARANTE ANS.

Lorsqu'on a vu naître son enfant, qu'on a suivi ses premiers pas dans la vie, qu'on l'a vu sourire et pleurer, quand on l'a attendu vous appeler *petit père* en tendant vers vous ses petits bras, on croit connaître toutes les émotions paternelles ; et, comme [illegible] de ses bonnes joies quotidiennes qu'on touche, on imagine déjà celles du lendemain : on court en avant, on feuille l'avenir, on est impatient, et l'on avale le bonheur présent à longs traits, au lieu de le déguster goutte à goutte. Mais il suffit d'une maladie du bébé pour vous rendre à la raison.

Pour sentir la puissance des liens qui vous attachent à lui, il faut avoir craint de les voir briser ; pour savoir qu'une rivière est profonde, il faut avoir été sur le point de s'y noyer

Rappelez-vous ce matin où, ayant soulevé les rideaux de son lit, vous avez aperçu dans l'oreiller son petit visage pâle et amaigri. Ses yeux creusés, entourés de teintes bleuâtres, étaient à demi fermés. Vous avez rencontré son regard qui semblait caché derrière un voile ; il vous a vu sans vous sourire.

Vous lui avez dit bonjour, et il n'a point répondu. Sa physionomie n'exprimait qu'abattement et faiblesse ; ce n'était déjà plus votre enfant. Il a poussé une espèce de soupir, et ses paupières trop lourdes se sont affaissées. Vous avez pris ses mains longues, transparentes, aux ongles sans couleur ; elles étaient chaudes et humides. Vous les avez embrassées, ces pauvres petites mains, mais pas un frisson n'a répondu au contact de vos lèvres.

Alors vous vous êtes retourné, et vous avez aperçu votre femme qui pleurait derrière vous.

C'est à ce moment que vous vous êtes senti frisonner de la tête aux pieds, et que l'idée d'un malheur possible s'est emparé de vous pour ne plus vous lâcher.

A chaque instant vous reveniez vers ce lit et souleviez de nouveau les rideaux, espérant peut-être que vous auriez mal vu ou qu'un miracle s'était opéré, mais vous vous en alliez bien vite, avec des larmes dans la gorge.

Et cependant vous veniez de sourire pour le faire sourire lui-même, vous cherchiez à réveiller en lui le désir des choses ; mais rien ; il restait immobile, épuisé, ne se retournant même pas indifférent à ce que vous disiez, étranger à tout même à vous-même.

Et que faut-il pour abattre ce petit être, pour l'éteindre à ce point ? Quelques heures seulement. Que faut-il pour l'achever ! Cinq minutes- peut-être !

On sait que la vie tient à rien dans ce corps si frêle, si peu fait pour la douleur. On sent que l'existence est un souffle, et l'on se dit :

"Si celui-ci allait être le dernier !"

Tout à l'heure il se plaignait. Il ne se plaint déjà plus. Il semble que quelqu'un l'entoure, l'entraîne et l'arrache de vos bras. Alors vous vous rapprochez de lui et le serrez presque involontairement, comme pour lui redonner un peu de votre vie à vous. Son lit est humide des sueurs de la fièvre ; ses lèvres se décolorent.

Les narines de son petit nez aminci et desséché se soulèvent et s'affaissant. Sa bouche reste grande ouverte. C'est elle pourtant, cette pauvre bouche rose, qui riait si joyeusement, ce sont là les deux lèvres qui s'appliquaient contre les vôtres......, et toutes les joies, les éclats de rire, tous les bonheurs passés se présentent dans votre esprit au bruit de cette respiration haletante, tandis que de grosse larmes tombent lentement de vos yeux.

Pauvre homme ! votre main cherche ses petites jambes, et vous n'osez toucher sa poitrine que vous avez baisée si souvent, de peur d'y rencontrer cette maigreur horrible que vous pressentez, mais dont le contact vous ferait éclater en sanglots......

Et puis, à un certain moment, tandis que le soleil inondait la chambre, vous avez entendu une plainte plus profonde qui ressemblait à un cri. Vous êtes accouru : son visage était contracté, il vous a regardé de ses yeux qui ne voyaient plus......

Et tout est rentré dans le calme, le silence et l'immobilité, tandis que ses joues creuses devenaient jaunâtres et transparentes comme l'ombre de son collier.

Le souvenir de ce moment là reste toute la vie dans le cœur de ceux qui ont aimé ; et dans la vieillesse même, alors que le temps a voilé ces douleurs, que d'autres joies et d'autres peines ont empli les jours, le lit de l'agonisant vous apparait encore quand on tisonne le soir. On revoit dans la flamme qui pétille la chambre du bébé perdu, la table où étaient les tisanes, les fioles éparses, tout cet arsenal qu'amène la maladie ; ses petits vêtements rangés en ordre et qui l'ont attendu si longtemps ; dans un coin, ses joujoux délaissés.

On revoit jusque sur le papier de tenture la trace de ses petits doigts et sur la porte les zigzags qu'il fit avec son crayon ; on revoit ce coin tout barbouillé de traits ou de dates où chaque mois on le mesurait ; on le revoit jouant, courant, arrivant en nage se jeter dans vos bras, et en même temps on l'aperçoit aussi fixant sur vous son regard vitreux ou immobile et froid sous un grand linge blanc humide d'eau bénite.

N'est-ce pas, vieille grand'mère, que ce souvenir-là vous revient parfois, et que vous versez encore une longue larme en vous disant : "Il aurait quarante ans !"

Et ne le savons-nous pas, chère vieille dont le cœur saigne encore, qu'il y a au fond de votre armoire à glace, derrière vos bijoux, à côté de paquets de lettres jaunies dont nous ne voulons pas deviner l'écriture, qu'il y a tout un petit musée de saintes reliques, les derniers souliers avec lesquels il courut dans la salle, ce jour où il se plaignit du frisson, quelques débris de joujoux brisés, une branche de buis desséchée, un petit bonnet —son dernier ! déposé dans une triple enveloppe, et mille riens qui sont un monde, pauvre femme qui sont les miettes de votre cœur brisé.

Les liens qui unissent les enfants aux parents se dénouent. Ceux qui unissent les parents aux enfants se brisent.

Là, c'est le passé qui s'efface ; —ici, c'est l'avenir qui se déchire.

Gustave Droz.

LA STATUE DE PIERRE MENARD.

Une correspondance de Springfield, (Illinois), rend compte de l'inauguration dans cette ville du monument élevé à la mémoire d'un compatriote, Pierre Ménard, le premier lieutenant-gouverneur de l'Illinois et un des pionniers de cette partie des Etats-Unis. Cette statue, dont les frais ont été couverts, par M. Charles P. Chouteau, de Saint-Louis, est en bronze. De grandeur naturelle, elle repose sur un socle de granit mesurant dix pieds de hauteur. Ménard est représenté debout, et à ses côtés, assis sur un monceau de fourrures, un Indien avec lequel il semble conclure un marché.

Le gouverneur Oglesby, les juges de la cour suprême de l'Illinois et plusieurs autres personnages marquants assistaient à l'inauguration. Le juge Baker, dans un grand discours historique a mis en lumière les traits les plus saillants du premier lieutenant-gouverneur de l'Illinois. Ménard fut avant tout un pionnier qui marcha sur les traces de Marquette et de Joliette. Le premier établissement qu'il fonda fut celui de Kaskaskia, le plus ancien établissement de toute la partie ouest du continent américain. Kaskaskia, qui ne fut au début qu'un simple marché pour le trafic des fourrures, prit un développement rapide. Il devint en 1809 la capitale du territoire de l'Illinois.

Pierre Ménard était d'origine canadienne. Il naquit à Québec en 1767 et gagna jeune encore, l'Etat de l'Illinois où il fit le commerce des pelleteries avec les sauvages du pays. Ses bons procédés, ses talents et par-dessus tout son honorabilité le désignèrent bientôt aux premières fonctions de l'Etat. Il devint successivement juge, membre de la législature, président du conseil, et en 1818 lieutenant-gouverneur, quoiqu'il ne fut pas encore naturalisé citoyen américain. On introduisit pour lui, dans la constitution de l'Illinois, une disposition qui combla cette la-

cune et le rendit éligible pour ce poste important.

Devenu lieutenant-gouverneur, Pierre Ménard fit adopter une série de mesures qui assurèrent le bon fonctionnement du nouvel Etat et qui furent le point de départ de la prospérité de cette partie du pays.

Pierre Ménard mourut en 1845 à Kaskaskia, après avoir consacré plus de vingt années de sa vie au service de ses concitoyens et à la prospérité de l'Etat.



Jeudi, 16 Fevrier 1888.

CETTE QUESTION DU MONOPOLE.

Nous croyons devoir revenir sur cette question du monopole dont jouit la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, en vertu de sa charte, à cause de l'agitation continuelle qui se fait à ce sujet ; agitation qui menace de devenir préjudiciable au progrès et à l'avancement de notre province.

Il n'entre dans l'idée de personne, ici, de vouloir empiéter sur les droits et privilèges que possède cette puissante compagnie de chemin de fer, mais ce dont on se plaint, et, avec raison, c'est que la province de Manitoba, telle qu'elle existait lorsque la charte du Pacifique a été accordée, soit assujétie au monopole dont jouit cette compagnie pour une période de vingt ans, lorsque rien dans cette charte, ni dans les lois adoptées depuis, ne lui donne ce droit. Au contraire, lorsque la province de Manitoba a été agrandie, il a été pourvu par une clause dans l'acte passé à cet effet, que, dans la partie du territoire annexé, les droits et privilèges de la compagnie du Pacifique ne seraient aucunement affectés.

Or, en faisant cette exception n'a-t-on pas établi la règle ? c'est-à-dire, que le fait de déclarer le maintien de ces droits et privilèges dans ce territoire qu'on annexait à la vieille province, était aussi une déclaration formelle que dans la province elle-même ces droits et privilèges n'existaient pas. D'ailleurs, le parlement fédéral ne peut pas assujétir notre province à aucune telle obligation sans son consentement, consentement qui ne nous a jamais été demandé.

Mais, dira-t-on, en quoi ce monopole vous est-il préjudiciable ? Et quel abus existe-t-il ? Ce sont là les deux grandes questions qui préoccupent aujourd'hui nos législaturs, nos hommes d'affaires et le public en général, sans distinction de partis politiques.

Ce monopole nous est préjudiciable en ce qu'on nous refuse la faculté de construire des chemins de fer, même en dehors des limites réservées par la charte du Pacifique, malgré que nous possédions ce droit en vertu de notre constitution même. Nous sommes conséquemment privés des avantages connus d'une concurrence très légitime. Nous n'avons qu'une voie d'écoulement pous nos produits, et, il est constaté aujourd'hui, avec l'abondante moisson que nous avons eue l'été dernier, que la Compagnie du Pacifique ne peut suffire à transporter les quelques millions de boisseaux de blé et autres céréales que nous avons besoin d'exporter. En deux mots : ce monopole nous est contraire en ce qu'il nous fait payer des prix de transport relativement élevés, et, pour comble de malheur, par ce que cette Compagnie du Pacifique toute puissante qu'elle soit ne peut suffire à nos besoins.

Pour répondre à la seconde question : quel abus existe-t-il ? Il nous faut dire que le gouvernement d'Ottawa, se faisant en cela l'instrument de nos grands négociants et manufacturiers des provinces de l'Est, et servant en même temps les intérêts du Pacifique, refuse à Manitoba cette liberté que possèdent toutes les autres provinces de construire ou d'encourager la construction de chemins de fer où bon leur semble dans leur limites. Et ce, sous prétexte que nous ne devons pas avoir de communications avec les Etats Unis, pour ne point mettre en danger nos relations commerciales avec l'est. Mais oublie-t-on que le tarif protecteur ne nous permettrait pas de changer nos relations ? Nous voulons tout simplement un droit de passage indépendant pour arriver au même point, et uniquement afin de profiter des avantages d'une légitime concurrence.

Toute la question se résume en ces quelques mots : Que diraient nos concitoyens de Québec et d'Ontario si le gouvernement fédéral désavouait leur législation de chemins de fer, sous prétexte que la construction de nouvelles voies ferrées serait nuisible soit au Pacifique ou au Grand Tronc ? Il y aurait une révolte. Et pourquoi s'étonne-t-on, se récrie-t-on, même aujourd'hui, là-bas, parce que nous demandons la jouissance du même privilége que possède les autres provinces ? Nous l'avons dit déjà, dans une autre occasion, et, nous le répétons : il est grandement temps que cette question se règle, si l'on ne veut pas ruiner notre belle province en l'exploitant exclusivement à l'avantage du Pacifique, qui, d'ailleurs, serait prêt à faire des concessions, lesquelles le gouvernement fédéral devrait se hâter de nous obtenir.

Les prétentions de cette compagnie ne peuvent être basées que sur certaines promesses des autorités fédérales, puisque la charte ne lui donne pas de privilége spécial ; or, si le gouvernement fédéral a fait des promesses sans notre consentement, promesses que nous ne pouvons pas approuver aujourd'hui, qu'il les rachète, et nous aurons la paix.

LE MINISTERE.

Tous les ministres, à part le trésorier-provincial, sont maintenant réélus, et, espérons que les bonnes promesses qui ont été faites aux électeurs seront remplies, nous ne dirons pas à la lettre, car pendant que d'un côté l'on émettait une idée de l'autre on la combattait, mais enfin ces choses arrivent quelquefois en politique.

Les luttes bien que regrettables sous plus d'un rapport, ont cependant de bons résultats : elles forcent les candidats à prendre des engagements solennels et à faire des promesses qu'ils ne peuvent oublier sans manquer à l'honneur et ruiner leur réputation.

Nous avons, durant le cours de la présente élection, attirer l'attention des électeurs sur le programme du gouvernement actuel et sur les dangers auxquels nous sommes exposés. Fasse le ciel que nous n'ayions pas à revenir sur ces questions, et que les avertissements donnés aient de bons résultats ! Mais pour y arriver il faudra une modification notable dans la politique du gouvernement, telle qu'annoncée par le premier ministre lui même.

LES ELECTIONS.

LAVÉRANDRYE—L'hon. M. Prendergast, secrétaire-provincial, est élu par 164 voix de majorité.

PORTAGE-LA-PRAIRIE — L'hon. M. Martin, procureur-général, est élu par 129 voix de majorité.

Nouvelles Politiques.

—Il paraît que l'hon. M. Lavallée a retiré depuis plusieurs jours déjà sa démission comme conseiller législatif dans une lettre adressée au lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

—Il est rumeur à Ottawa que M. Dewdney, le lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, va être nommé sénateur à l'expiration de sa charge.

—Plusieurs libéraux de Saint-Hyacinthe et d'ailleurs se disputent la place de shérif du district. Les plus sérieux concurrents seraient, à ce que dit le *Courrier de St. Hyacinthe*, MM. Morin, notaire, V. B Sicotte, avocat, Boisseau, notaire, Chaput, huissier, de cette ville, et J. E. Gaboury, notaire, de Saint-Césaire.

Il paraîtrait que les chefs libéraux se sont entendus sur le choix, sans laisser toutefois connaître leur décision. M. V. B. Sicotte semble être la personne qui sera choisie par le gouvernement.

—Le *Star* dit que le successeur de l'hon. M. Rivard au Conseil Législatif sera l'hon. sénateur Bellerose, l'échevin J. O. Dupuis ou M Louis Tourville.

De son côté, la *Presse* dit :

"Une rumeur qui s'accrédite cet avant-midi, veut que le Dr E. P. Lachapelle, ancien président de l'Association Saint-Jean-Baptiste, président de la commission d'hygiène de la province de Québec, professeur de l'Université Laval, et l'un des citoyens les plus distingués de Montréal, soit appelé au Conseil Législatif, à la place de feu l'honorable Rivard.

—Les conservateurs viennent de remporter la victoire à Halton, Ontario, qui avait élu un libéral en 1887.

Sur les dix-neuf élections partielles qui ont eu lieu pour remplir les vides dans la chambre des communes, les libéraux ont remporté deux comtés : Yarmouth et Bruce-ouest, et ils ont perdu Renfrew-sud, Charlevoix, Northumberland-est, Shelburne, Queen's et Halton, six comtés représentés par des libéraux à la dernière session.

—Le marquis de Lansdowne, gouverneur-général du Canada, succèdera à lord Dufferin, comme vice-roi des Indes, à la fin de la présente année. Lord Dufferin, pour certaines raisons privées, désire revenir en Angleterre. Lord Stanley de Preston sera le successeur de lord Lansdowne.

—Le Dr Montague, député de Haldimand, proposera et M. Cimon le nouveau député de Charlevoix, secondera l'adresse en réponse au discours du trône à la chambre des communes. La session commence le 23.

DIVISIONS ELECTORALES DU NORD-OUEST.

Voici comment les membres du conseil du Nord Ouest proposent à la chambre des communes de subdiviser les Territoires du Nord-Ouest en divisions électorales. Cette rédistribution de sièges se ferait avant la prochaine session du conseil des Territoires :

DISTRICT D'ASSINIBOIA.

1. La division électorale de Souris comprendra les townships 1, 2, 3 et 4, rangs 30, 31, 32 33 et 34, à l'ouest du méridien principal, et les rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, à l'ouest du second méridien.

2. La division électorale de Montagne à l'Orignal comprendra les townships 5 à 10 inclusivement, rang 30, à l'ouest du méridien principal, à 10 à l'ouest du second méridien principal, inclusivement.

3. La division électorale de Moosomin, comprendra toute cette partie d'Assiniboia bornée au sud par le township 11, inclusivement ; à l'ouest par le rang 34, inclusivement ; au nord par la limite nord d'Assiniboia, et à l'est par la limite ouest de la province de Manitoba

4. La division électorale de Whitewood comprendra toute cette partie d'Assiniboia bornée au sud par le township 11, inclusivement ; à l'ouest par le rang 3, ouest du second méridien principal, inclusivement ; au nord par la limite nord d'Assiniboia, et à l'est par le second méridien principal.

5. La division électorale de Broadview comprendra toute cette partie d'Assiniboia bornée au sud par le township 11, inclusivement ; à l'ouest par le rang 7, ouest du second méridien principal, inclusivement ; au nord par la limite nord d'Assiniboia, et à l'est par le rang 4, ouest du second méridien, inclusivement.

6. La division électorale de Wolseley comprendra toute cette partie d'Assiniboia bornée au sud par le township 11, inclusivement ; à l'ouest par le rang 10, ouest du second méridien principal, inclusivement ; au nord par la limite nord d'Assiniboia, et à l'est par le rang 8, ouest du second méridien, inclusivement.

7. La division électorale de Qu'Appelle-Sud comprendra toute cette partie d'Assiniboia bornée au sud par la frontière internationale ; à l'ouest par le rang 16, ouest du second méridien, inclusivement ; au nord par le township 19, inclusivement, et à l'est par le rang 11, ouest du second méridien, inclusivement.

8. La division électorale de Fort Qu'Appelle comprendra cette partie d'Assiniboia bornée au sud par le township 20, inclusivement ; à l'ouest par le rang 16, ouest du second méridien, inclusivement ; au nord par la frontière nord d'Assiniboia, et à l'est par le rang 11, ouest du second méridien, inclusivement.

9. La division électorale de Regina-Nord comprendra cette partie d'Assiniboia, bornée au sud par le chemin de fer du Pacifique ; à l'ouest par le rang 23, ouest du méridien principal ; au nord par la limite nord d'Assiniboia, et à l'est par le rang 17, ouest du second méridien, inclusivement.

10. La division électorale de Régina-Sud comprendra cette partie d'Assiniboia bornée au sud par le township 9, inclusivement ; à l'ouest par le rang 23, ouest du second méridien, innclusivement, et à l'est par le rang 17, ouest du second méridien, inclusivement.

11. La division électorale de Machoire d'Orignal comprendra cette partie d'Assiniboia bornée au sud par le township 9, inclusivement ; à l'ouest par le rang 6, ouest du troisième méridien ; au nord par la limite nord d'Assiniboia, et à l'est par le rang 24, ouest du second méridien.

12. La division électorale de la Montagne de Bois comprendra cette partie d'Assiniboia bornée au sud par la frontière internationale ; à l'ouest par la limite ouest d'Assiniboia ; au nord par le township 8, inclusivement ; et à l'est par le rang 17, ouest du second méridien.

13. La division électorale de Medecine Hat comprendra cette partie d'Assiniboia bornée au sud par le township 9, inclusivement ; à l'ouest par la limite ouest d'Assiniboia ; au nord par la limite nord d'Assiniboia, et à l'est par le rang 7, ouest du troisième méridien.

DISTRICT D'ALBERTA.

1 et 2. La division électorale d'Edmonton, élisant deux membres, comprendra cette partie d'Alberta bornée au sud par le township 41, inclusivement ; à l'ouest par la Colombie Anglaise ; au nord par la limite nord d'Alberta, et à l'est par le rang 20 ouest du cinquième méridien.

3. La division électorale de Victoria comprendra cette partie d'Alberta bornée au sud par le township 41, inclusivement ; à l'ouest par le rang 19, ouest du quatrième méridien ; au nord par la limite nord d'Alberta, et à l'est par la limite est d'Alberta.

4. La division électorale de Red Deer comprendra cette partie d'Alberta bornée comme suit : commençant à la limite sud du township 41, où vient aboutir la limite est d'Alberta ; de là à l'ouest jusqu'à la Colombie-Anglaise ; de là au sud jusqu'au township 25, inclusivement ; de là à l'est jusqu'à la rencontre de de la limite sud du township 25 avec la limite ouest du rang 2, à l'ouest du cinquième méridien ; de là au nord suivant la limite ouest du dit rang jusqu'à la limite sud du township 26 ; de là à l'est jusqu'à la limite d'Alberta ; de là au nord suivant la limite est d'Alberta jusqu'au point de départ.

5 et 6. La division électorale de Calgary, élisant deux députés, comprendra cette partie d'Alberta bornée comme suit : commençant au point de rencontre de la limite sud du township 26 avec la limite sud d'Alberta ; de là au sud suivant la limite est d'Alberta jusqu'au lieu de sa rencontre avec la limite nord du township 16 ; de là, à l'ouest, suivant la limite nord du township 16 jusqu'à la Colombie-Anglaise ; de là au nord suivant la limite de la Colombie-Anglaise jusqu'où elle rencontre la limite sud du township 25 ; de là à l'est jusqu'au point de rencontre de la limite sud du township 25 avec la limite ouest du rang 2, ouest du cinquième méridien ; de là au nord suivant la limite ouest du dit rang 2 jusqu'à la limite sud du township 26 ; de là à l'est suivant la limite sud du township 26 jusqu'au point de départ.

7. La division électorale de Macleod comprendra cette partie d'Alberta bornée au nord par le township 16 inclusivement, à l'est par le 113me méridien de longitude ouest : au sud par la frontière internationale, et à l'ouest par la Colombie Anglaise.

8. La division électorale de Lethbridge comprendra cette partie d'Alberta bornée au nord par le township 16, inclusivement ; à l'est par la limite est d'Alberta ; au sud par la frontière internationale, et à l'ouest par le 113ème méridien de longitude ouest.

DISTRICT DE SASKATCHEWAN.

1. La division électorale de Battleford comprendra cette partie de Saskatchewan bornée au nord par la limite nord de Saskatchewan ; à l'est par le rang 12, ouest du troisième méridien, inclusivement ; au sud par la limite sud de Saskatchewan, et à l'ouest par la limite ouest de Saskatchewan.

Nouvelles Religieuses.

—Mgr Galimberti, nonce apostolique à Vienne, a reçu instruction d'ouvrir les négociations avec la Russie pour le rétablissement de relations diplomatiques avec le Vatican.

—Les prélats de la province ecclésiastique de Québec qui auront à faire le choix du futur évêque de Chicoutimi sont le cardinal Taschereau et NN. SS. les évêques des Trois-Rivières, de Rimouski et de Nicolet.

L'évêque défunt a dû, avant de mourir, mentionner, dans une lettre adressée au Métropolitain, les noms de trois prêtres parmi lesquels on devra choisir son successeur. Les évêques de la province ne sont pas obligés d'accepter cette suggestion et peuvent suggérer au saint siège d'autres noms.

Si, parmi les noms des trois candidats, il s'en trouve de diocèses étrangers à celui de Chicoutimi, l'évêque du diocèse dont le candidat, relève doit être consulté au préalable.

—La valeur des cadeaux reçus par Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion de son jubilé, s'élève à plus de $20,000,000, dont la moitié en espèces.

—Mgr Gravel, évêque de Nicolet, est de retour d'Europe.

—Le Pape a donné instruction au cardinal Siméoni d'écrire aux évêques irlandais leur recommandant de prêcher la paix au peuple, le respect des lois et de tenir une ligne de conduite calme et prudente. Le Pape a aussi annoncé son intention d'envoyer en Irlande un légat apostolique devant y résider d'une manière permanente.

—Sa Sainteté Léon XIII pour témoigner de sa bienveillance et de son estime envers Mgr Jean Langevin, évêque de Rimouski, l'a fait comte romain et assistant au Trône Pontifical.

—D'après la *Pall Mall Gazette*, le clergé anglicain et les ministres des différentes Eglises protestantes d'Angleterre font circuler actuellement une requête qui sera prochainement soumise à la reine, au premier ministre et au chef du Foreign Office, pour protester contre le rétablissement des relations diplomatiques directes entre le gouvernement britannique et le Vatican, aussi bien que contre la mission récemment confiée au duc de Norfolk.

—La hiérarchie de l'Eglise catholique, dont S. S. Léon XIII est le chef suprême, comprenait au 5 janvier 1887 :

Soixante-trois cardinaux de la Sainte Eglise ;

Neuf patriarches des deux rites latin et oriental ;

Sept cent soixante-deux archevêques et évêques du rite latin, résidents ;

Trois cent quinze évêques titulaires ;

Vingt-et un archevêques et évêques n'ayant plus de titres ;

Cinq prélats nullius diœceseos.

Sous le glorieux Pontificat de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. la hiérarchie catholique a reçu un accroissement qui se détermine par les chiffres suivants :

Un siège patriarcal ;

Douze sièges archiépiscopaux ;

Quatre évêchés promus au rang d'archevêchés ;

Quarante-deux sièges épiscopaux ;

Une délégation apostolique ;

Vingt-cinq vicariats apostoliques ;

Quatre vicariats apostoliques ;

Neuf préfectures apostoliques.

A cette date étaient vacants : sept titres cardinalistes, un siège patriarcal, cinquante-quatre sièges archiépiscopaux et épiscopaux du rite latin, dix-sept sièges archiépiscopaux du rite oriental, sept sièges nullius diœceseos, ce qui porte à treize cent dix-sept le chiffre des hauts dignitaires de la hiérarchie.

—Un service pour le repos de l'âme du Rév. Père Lefloch, O.M.I., a été chanté ce matin à la cathédrale. Le Rév. Père Allard, O.M.I, V.G., officiait, assisté de M. le curé Dugas comme diacre et de M. le vicaire Messier comme sous diacre.

—Le vicaire-général Bruyère, administrateur du diocèse de London, Ont., vient de mourir d'une attaque de paralysie. Il était âgé de près de 90 ans. Il était né à Lyons, France, et vint au Canada en 1853.

—Un bazar a eu lieu les 7, 8 et 9 courant, à Saint-Eustache, Man., au profit de cette mission, sous le patronage des dames de la paroisse. On dit que le succès a été des plus satisfaisants.

—Les Quarante Heures, pour la paroisse de Saint-Boniface, commencés dimanche, à la grand'messe, se sont continués lundi et mardi. Pendant ces jours une foule de fidèles s'est approchée de la Table Sainte.

—Le Rév. Père Proulx, S.J., a fait dimanche, un remarquable sermon, à la cathédrale.

CONDAMNES A ETRE PENDUS.

Le procès de Moïse Racette, jr., et James Gaddy s'est terminé à Wolseley, lundi. Les deux accusés ont été trouvés coupables du meurtre de Hector McLeish et condamnés à expier leur crime sur l'échafaud, le 13 juin prochain, à Régina.

L'on se souvient, sans doute, de ce drame, qui a un si triste dénoûment.

Les prisonniers étant poursuivis, le 31 mai 1887, pour vol de chevaux à Qu'Appelle, se réfugièrent dans la maison de Racette, père. Ils étaient surveillés par Hector McLeish, de Qu'Appelle, et un homme de la police, Mathewson, de Wolseley, et comme ils sortaient de la maison prêts à prendre la fuite, l'on essaya de les arrêter. Racette étendit Mathewson par terre et comme McLeish accourait à son secours, il fut saisi et l'on tira trois fois sur lui à bout portant. Frappé vers les 3 heures de l'après-midi, McLeish expirait dans la soirée.

Après leur crime, les prisonniers prirent la fuite et passèrent la frontière, Ils furent enfin arrêtés au Fort-Benton, Montana, où ils furent détenus jusqu'à ce que l'on put obtenir leur extradition.

Le procès fut entendu par le juge Wetmore et les prévenus jugés par ue jury de six personnes qui rapportèrent un verdict de coupable après une heure et demie de délibération. Les deux condamnés ne sont âgés que de 23 ans environ.

Choses et Autres.

—En 1877, l'Angleterre achetait au Canada pour $3,500,000 de fromages ; l'an dernier ses achats avaient atteint le chiffre de 7 millions et quelques cents mille piastres.

—Le coût total de la rébellion du Nord-Ouest a été—dit le *Mail*, de Toronto—de $6,501,906.

—La variole sévit à la Havane. Les mortalités en cette ville durant le dernier mois se chiffre à 180 et pour le mois de décembre à près de 400. Ces mortalités représentent près de deux milles cas de variole. Le gouvernement n'adopte aucune mesure pour prévenir l'expansion du fléau. Durant la récente épidémie à Santiago de Cuba où plus de 1200 personnes moururent, les bateaux à vapeurs circulèrent dans le port comme de coutume.

—Au sujet de la convention relative à la poste aux paquets, convention intervenue entre le Canada et les Etats-Unis, et qui doit être mise à exécution au commencement de mars prochain, il est important, pour ceux qui désirent profiter des avantages de ce nouveau service postal, de savoir qu'aucun paquet cacheté ne sera accepté, soit par le gouvernement canadien, soit par celui des Etats-Unis. Ces paquets devront être empaquetés de manière à permettre aux officiers de douane d'en faire l'examen sans embarras.

—Il y a 165 bibliothèques publiques dans le Canada renfermant 1,189,909 volumes.

Sur ce nombre :		Volumes.
Ontario en compte...	110	et 562,454
Québec "	29	" 477.129
La Nouvelle-Ecosse..	8	" 84,750
Manitoba "	7	" 30,580
Nouveau-Brunswick.	6	" 25,691
Colombie "	3	" 3,525
Ile du Prince Edouard	2	" 5,600

—La cour suprême d'Ottawa aura de quoi s'occuper durant son prochain terme, qui s'ouvre le 21 du courant.

Il y a sur le rôle six causes d'élection, puis dix-neuf autres causes et cinq appels des décisions de la cour de l'échiquier.

Les causes d'élection sont celles de Glengarry, Russell, l'Assomption, Montmagny, Maskinongé, du comté de Québec et de Québec ouest.

—A une assemblée spéciale des directeurs de la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien, tenue la semaine dernière, l'honorable J. J. C. Abbott, maire de Montréal et ancien avocat du Pacifique, a été élu directeur de la compagnie. Les directeurs ont décidé de construire une ligne qui s'étendra de Sudbury Junction jusqu'à Claremont, dans la province d'Ontario. Leur dessein est d'avoir ainsi une voie ferrée plus directe et plus courte entre Toronto et les autres grandes villes. Les travaux de cette nouvelle ligne commenceront immédiatement.

—Le rapport du service de sauvetage des Etats-Unis constate que le chiffre des naufrages rapportés durant l'année dernière a été de 332 ; il y avait à bord de ces bâtiments 6,327 personnes, dont 6,272 ont été sauvées et 55 ont péri. La valeur des bâtiments et des cargaisons exposés dans ces désastres a été de $7,075,700 dont $5,788,820 ont été sauvées et $1,386,880 ont été perdues complètement.

—Sir John Lister Kaye a lancé un prospectus pour former une société de colonisation dans le but de coloniser le Nord-Ouest ; cette société porterait le nom de "Canadian Agricultural Coal and Colonisation Co." avec un capital de £210,000, divisé en 20,000 parts de £10 chacune à 7 p.c. et 10,000 autres parts à £1 chacune qui seront allouées à sir John Kaye comme partie du paiement de 100,000 acres de terre de chaque côté du Pacifique Canadien, à l'Ouest de Push Lake Station, qu'il a obtenus du gouvernement fédéral du Pacifique Canadien. Sir John Kaye reçoit de plus $105,000 comptant avec lesquelles il paiera une partie des dépenses encourues pour la formation de la compagnie. Les directeurs sont : M. King, M.P., président ; M. O. G. G Gardner, M P., sir John Maxwell, M. John Moffatt, de Manitoba, et M. Thomas Swinyard, de la Dominion Telegraph Co. Sir John Kaye sera le gérant au Canada.

PERSONNEL.

M. l'abbé George Dugast, de l'archevêché, est parti pour Montréal où il devra passer quelques semaines.

M. Albert Béto urnay, inspecteur des écoles sauvages catholiques du Nord-Ouest, partira mardi pour Régina où il va résider.

M. J. B. Lauzon, de cette ville, partira ces jours-ci pour aller dans Ontario, dans l'intérêt de son commerce.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la sixième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la troisième séance régulière, tenue, lundi, le 13ème jour de février, A.D. 1888.

Présents : Son Honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, Bourdeau, Dubuc, Gauvin, Joyal, Levreault et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications suivantes :

Lu une lettre du secrétaire de la Société St. Vincent-de-Paul de cette ville, demandant la somme de deux piastres pour creusage de la fosse d'un enfant pauvre.

Les requêtes de Joseph Tardif et Joseph Letendre demandant à être nommés gardien d'enclos.

Proposé par le cons. Gauvin, appuyé par le cons. Bourdeau, que M. Joseph Tardif soit nommé gardien d'enclos de ville de Saint-Boniface pour l'année 1888.

Proposé en amendement par le cons. Dubuc, appuyé par le cons. Levreault, que M. Joseph Letendre soit nommé gardien d'enclos de la ville de Saint-Boniface pour l'année 1888. L'amendement est emporté.

Proposé par le cons. Dubuc, appuyé par le cons. Levreault que Son Honneur le Maire et MM. les cons. Pelletier, Bédard et Bourdeau, ainsi que MM. LaRivière, Bernier et Despars, le greffier et le trésorier soient priés de s'entendre avec les directeurs de la compagnie du pont de Saint-Boniface pour modifier les arrangements existant entre la ville et la compagnie au sujet de ce pont. Adopté.

Proposé par le cons. Bédard, appuyé par le cons. Joyal que la séance se lève et la séance est levée.

MARIAGE.

A Saint-Pierre-Jolys, le 13 courant, M. Albert Préfontaine à Melle L'Heureux, fille de M J. L'Heureux.

DECES.

En cette ville, le 14 courant, à l'âge de 48 ans, Jean-Baptiste Daunais.

En cette ville, le 11 courant, à l'âge de 2 mois, Marie Isabelle, enfant de M. Joseph Bélanger.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb..........	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli,"	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier.	5 00	à 7 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs.....	2 50	à 3 00
Veau, rôti, par lb..........	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb........	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 12
Porc, par 100 lbs..........	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs..........	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb.......	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb..	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr..	1 00	à 2 00
Jambon, par lb..........	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb..........	0 04	à 0 05
Rognon, par lb..........	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb........	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 00	à 0 00
Poules " " ...	0 00	à 1 00
Œufs, par douz..........	0 25	à 0 30
Beurre, par lb..........	0 20	à 0 25
BOIS ET CHARBON.		
Tremble..........	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble..........	3 50	à 3 75
Charbon dur..........	10 00	à 10 50
Charbon mou..........	6 50	à 8 00
FOIN.		
Foin de prairie..........	7 00	à 9 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50
LÉGUMES.		
Patates, par minot..........	0 45	à 0 50
Tomates, par lb..........	0 00	à 0 00
Choux, par 100..........	5 00	à 5 00
Oignons, par minot..........	1 50	à 2 00
PEAUX.		
Peaux vertes..........	5 00	à 7 00
Peaux sèches..........	7 00	à 9 00
POISSON.		
Poisson blanc, par lb..	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 15
GRAINS.		
Blé dur No. 1, par minot......	0 60	à 0 65
Avoine, par minot..........	0 25	à 0 30
Orge "	0 35	à 0 40

FARINE.	
Farine par 100 lbs XXX..........	1 50
" " XXXX..........	1 85
" " Strong Baker	2 35
" " Roller Process....	2 75

DIVERS.		
Poulet "	0 15	à 0 15
Dindon "	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.	
1ère planches communes, blanchies.	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes......	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut..........	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels..........	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels..........	1 00
Clôture..........	20 00
Tringles 2 et 3 pouces..........	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces...	50 00
2ème " " " ...	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds..........	35 00
Pin 2ème " " ...	33 00
Pin 3ème " " ...	32 00

NOUVELLE SOCIETE! NOUVEAU MAGASIN! NOUVELLES MARCHANDISES!

IMPORTATION DIRECTE.

ASSORTIMENT COMPLET ET DES PLUS VARIES.

MM. TURNER & DESPARS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de former une nouvelle société, et d'ajouter à leur Stock déjà considérable un assortiment des mieux choisis

D'EPICERIES ET PROVISIONS DE PREMIERE CLASSE.

Nos Epiceries venant d'être importées sont de qualité supérieure et seront vendues à des prix qui défient toute concurrence.

Nous offrons une valeur spéciale dans les THES, CAFÉS, FRUITS et CONSERVES en boites. Nos SAVONS manufacturés à Saint-Boniface, ne peuvent être surpassés.

FERRONNERIE, PEINTURE, Faience, Verrerie, Poeles de toutes sortes et Fournaises a Charbon.

Nous avons ajouté considérablement dans ces différentes lignes et pouvons remplir vos ordres sous le plus court délai.

☞Une remise libérale sera accordée aux Messieurs du Clergé, et comme nous avons de grandes facilités pour acheter toutes espèces de Marchandises au plus bas prix du marché, nous nous chargerons de toute commande qu'on voudra bien nous confier.

Marchandises livrées à domicile de 9 à 12 heures A.M. et 2 à 6 heures P.M. Nous paierons le plus haut prix pour les produits de la ferme.

Votre patronage est respectueusement sollicité,

TURNER & DESPARS,

Coin des Avenues Provencher et Taché, Saint-Boniface.

3m 27,10,87

Nouvelles d'Europe.

—Le prince et la princesse de Galles célèbreront, le 10 mars 1888, leurs noces d'argent. A cette occasion, le conseil communal de Londres leur offrira le modèle en argent de l'Institut impérial que l'on construit en mémoire du jubilé de la reine Victoria.

—La *Gazette Canadienne* annonce que les ventes des pelleteries de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui viennent d'avoir lieu, montre une diminution de 15 à 20 pour cent. Les ventes qui auront lieu en mars, ne semblent pas offrir une perspective aussi brillante qu'on pourrait l'espérer.

—Sous ce titre de : Rien ! Rien ! M. de Cassagnac écrit, dans l'*Autorité* du 30 novembre, un vigoureux article où il établit que rien ne reste plus debout à la suite des récents scandales et des révélations qui se produisent chaque jour.

M. de Cassagnac termine ainsi :

Allons nous vivre plus longtemps dans cet air pestilentiel et vicié, gouvernés par Cartouche et par Mandrin, condoyés par des gens aujourd'hui haut placés et qu'il faudra arrêter demain ?

Certes, il ne nous déplaît pas de voir la République s'effondrer dans le mépris public, ruisseler de honte et soulever le dégoût de tous les honnêtes gens, même et surtout de ceux-là qui croyaient en elle.

Mais il ne faudrait pas qu'elle entrainât la France avec elle.

Non : il importe que l'Europe sache que sous cette fange, que sous cette souillure qui la maculent et la rendent méconnaissable, il y a encore la France d'autrefois, la France qui croit, la France qui prie, la France qui travaille, la France qui ne vole pas, et qu'il suffirait d'une gigantesque éponge, maniée par un bras viril, pour lui rendre à l'instant son aspect véritable, c'est à-dire sa physionomie souriante et loyale, rayonnante sous l'antique pureté !

—Une dépêche annonce que l'opinion des médecins à Vienne et à Berlin est que le prince héritier d'Allemagne pourra vivre jusqu'au mois d'août.

—Le parlement anglais s'est ouvert jeudi dernier. Le discours du trône, après des félicitations au pays pour ses relations pacifiques avec l'étranger annonce l'intention du gouvernement de présenter un bill au sujet des assemblées publiques ; un bill sur la question agraire et un autre bill sur le parlement local. Le discours exprime la satisfaction de ce que le crime est diminué et la condition sociale de l'Irlande s'est améliorée. D'autres mesures seront présentées au sujet du transfert des titres de propriété. l'amendement des compagnies à fonds limités et la responsabilité des employés pour accidents ainsi qu'un autre bill sur l'instruction scientifique. Le discours du trône ne réfèrera point à la crise européenne. L'allusion aux affaires étrangères a rapport principalement à la frontière de l'Afghanistan, à la conférence sur les raffineries de sucre.

—Le *Nerrefreie Press* publie le texte des traités de la triple alliance, comme suit : Dans le cas d'une attaque par la France contre l'Italie ou par la Russie contre l'Autriche, les gouvernements de Rome et de Vienne maintiendront une neutralité amicale. L'Autriche supportera l'Italie sur la Méditerranée et ne supportera aucune entreprise vers les Balkans avant d'avoir eu l'assentiment de l'Italie.

Le traité allemand italien décrète un support mutuel de l'Allemagne et de l'Italie au cas d'une attaque par la France. Une convention additionnelle déclare que si l'Autriche ou l'Allemagne est attaquée par la France ou par la Russie, l'Italie sera obligée d'aider la nation attaquée, de toutes ses forces militaires et navales.

Chronique Locale.

—Demain matin, à neuf heures, sera chanté le service anniversaire de M. J. Charbonneau.

—M. J. B. Lauzon expédie dans Ontario, cette semaine, un char de bœuf et un char de patates.

—On calcule qu'à l'heure qu'il est, la province a exporté huit millions de minots de blé de la récolte de 1887. Environ les deux tiers de la quantité à exporter.

—Les convois de malle venant de l'est sont en retard presque tous les jours. Ces délais sont causés par l'abondance de la neige dans la région du lac Supérieur.

—MM. Langevin & Gareau, marchands-tailleurs, de Winnipeg, occupent maintenant un magasin dans le bloc Hargraye, numéro 324, rue Principale. On trouvera toujours à cette excellente maison un choix des plus variés de tweeds, etc.

—Le conseil de ville de Winnipeg doit faire continuer le pavage de l'avenue du Portage jusqu'à la rue Boundary, au coût de $10,000 environ ; celui de la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue du Portage à la rue Charlotte, au coût de $4,500, et celui de la rue William de la rue Princess au poste des pompiers au coût de $1,700.

A l'Enclos de Lorette.

UN CHEVAL GRIS avec taches blanches sur le dos, âgé de 10 à 11 ans et portant sur la fesse gauche les lettres H. B.

CAMILLE HENRI,
Gardien d'enclos
3ins 16.2.88 pour la municipalité de Taché.

In Pound at Lorette.

A GRAY HORSE with white spots on the back, 10 or 11 years old and branded H. B. on left hip.

CAMILLE HENRI,
Pound-keeper
3ins 16.2.88 for the municipality of Taché.

AVIS

Prenez avis que demande sera faite à la Législature de Manitoba lors de la reprise de la présente session, d'un acte autorisant Robert Fairbairn McTavish, de la ville de Morris, à pratiquer la médecine, la chirurgie et l'obstétrie, dans la Province.

Daté le 10 février 1888.

EWART, FISHER & WILSON,
4ins 16 2.88 Solliciteurs du requérant.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 2 MARS prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, trois fois pa semaine, aller et retour entre

MORRIS ET SAINT-JEAN-BAPTISTE,

à partir du 1er avril prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Les malles laisseront St. Jean-Baptiste, les Mardis, Jeudis et Samedis, à 10 heures a.m, arriveront à Morris à 11.30 a.m avant l'arrivée du convoi de la malle de Winnipeg. Laisseront Morris les mêmes jours à 12.30 p.m. ou après l'arrivée du dit convoi et arriveront à St. Jean-Baptiste dans l'heure et demie qui suivra.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Morris et St. Jean-Baptiste et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 20 janvier 1888.
3ins.2.2.88.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublees la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte.
1an.13.5.86.

PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz :—

The south west quarter of section twenty three and the north half of the north west quarter of section fourteen, in the ninth township, in the first range, east of the principal meridian in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 28th day of February next (A.D. 1888), file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to William Barclay McMurrich, of the city of Toronto, in the County of York, in the Province of Ontario. Barrister-at-law, Duncan McArthur, of the city of Winnipeg, in the County of Selkirk, and Province of Manitoba, Banker and Albert William Austin, of the said city of Winnipeg, Esquire, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, January 28th A.D. 1888.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.
3ins.2.2.88.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE HUITIÈME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS $60,000.

1re SERIE—VALEUR DES LOTS - - - - - - $50,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - - - - 5,000.00
$1.00 LE BILLET.

2me SERIE—VALEUR DES LOTS - - - - - $10,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - - - 1,000.00
25 Cents LE BILLET.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, MONTRÉAL, CANADA.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

........................*billets de 1re Série à* $1.00.

........................*billets de 2ème Série à 25 cts.*

La somme de $.................................... *est ci-jointe*

ADRESSE
Nom..
Rue.. *No*............
ou Boîte du Bureau de Poste No..............................
Localité...

REMARQUE.—Cette formule de Demande de Billets paraît dans LE MANITOBA *la première semaine de chaque mois. Enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, No. 19, Rue St. Jacques, Montréal, Canada.*

jno.12.1.88.

ENCORE MEILLEUR MARCHE.

FIN DE LA SAISON. VENTE SANS RESERVE.

Pour faire place aux Nouvelles Importations du Printemps, je vendrai, à Grands Sacrifices, toutes les Marchandises suivantes :

AU PRIX COUTANT.

COUVERTURES DE LAINE, FLANELLES, TWEEDS, ETOFFE A ROBE, ETOFFE A MANTEAUX,
TRICOTS DE TOUTES ESPECES, ETC., ETC., ETC.

HARDES-FAITES. - PARDESSUS DE TOUTES SORTES. - HABILLEMENTS POUR ENFANTS.

FOURRURES, FOURRURES:

CAPOTS CHAT SAUVAGE, ASTRACAN, OURS DE SIBERIE, MOUTONS.

MANTEAUX ASTRACAN.

CASQUES, - COLLERETTES, - MANCHONS, - ETC. - ETC., - ETC.

AU PRIX COUTANT.

☞ UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

2m.2,2.88.

F. E. VERGE,
Avenue Provencher, St. Boniface.

AGRICULTURE.

LE ROULAGE DES BLÉS AU PRINTEMPS.

Nous ne saurions trop appeler l'attention des cultivateurs sur les avantages que présente cette opération, au printemps, surtout lorsque la terre et par suite les plantes ont été soulevées par le gel et le dégel. Dans ces conditions, il est évident que le tallage ne peut avoir lieu d'une manière satisfaisante, surtout lorsque le printemps est sec; la plante dont les racines ne tiennent presque plus au sol s'étiole et meurt faute d'avoir pu puiser dans le sol les éléments dont elle a besoin pour son alimentation. Le rouleau passé sur les blés par un temps sec tasse la terre, chausse les plantes et leur donne un point d'appui certain dont elles pourraient manquer plus tard,

Le rouleau, en écrasant les mottes, rechausse les pieds du blé, opère sur les tiges une espèce de pincement qui, pour quelques jours, arrête la végétation dans les feuilles; la sève se porte dans les racines qui s'étendent, se cramponnent dans la terre, et font ensuite taller avec force le blé semé en automne et régénéré des fatigues de l'hiver.

A tous les points de vue, le roulage des blés au printemps produit des effets merveilleux; mais c'est au cultivateur à choisir le rouleau qui convient le mieux à sa terre et par sa forme et par son poids, car le tassement doit être plus ou moins considérable, suivant que la terre est forte, légère, ou d'une composition moyenne. Ceux des cultivateurs qui ne manquent jamais de faire rouler leurs terres cultivées en céréales, trouvent des différences énormes entre leurs récoltes et celles de leurs voisins qui ne veulent point pratiquer ce travail bienfaisant.

Nous ne saurions trop engager les cultivateurs à faire usage de cet instrument à la fabrication duquel on a apporté de grands perfectionnements.

G. des Campagnes.

LE CHEVAL.

Avant d'atteler votre cheval, quand il fait froid, ayez la précaution de tremper la bride dans un seau d'eau froide, ce qui enlève la gelée du fer, et sauve le cheval d'un mal de la gueule. Un autre bon moyen c'est d'envelopper le mord dans du cuir. Il est toujours prêt alors.

***

L'influence de la voix humaine sur tous les animaux. En maniant les chevaux surtout, la voix est d'une grande utilité; pas un ton criard et furieux, mais une voix assurée et de commandement. Personne ne devrait approcher d'un cheval sans lui parler.

***

Un correspondant d'un journal de Dublin lui écrit qu'un cheval, l'un des plus rapide coursiers du Nord de l'Irlande, est mort dans une affreuse agonie. En ouvrant l'animal on trouva une boule de poussière pesant 17 onces. Cette masse de forme irrégulière avait dû croître dans l'estomac du cheval depuis longtemps, et a été causée par une nourriture malpropre.

***

Tous les chevaux ne sont pas faits pour accomplir la même besogne avec une égale facilité. Quand l'échine creuse (ensellée) le cheval ne peut porter de lourdes charges, mais si le dos est arqué en sens contraire, c'est à dire que le contre de l'échine est plus élevé qu'aux boux, le cheval ne peut point haler avec force. Pour cette raison, un cheval destiné au charroyage doit avoir la garrot (withers) plus elevé que la hanche. Les chevaux à l'échine haute ne peuvent reculer une grosse charge; tandis qu'en cheval à l'échine creuse peut le faire avec facilité.

***

De tous les chevaux trotteurs de l'univers il y en a seulement treize qui ont réussi à trotter un mille en moins de 2.15. Les plus célèbres d'entre ces treize sont Maud S. qui a trotté son mille en 2.08 3; Jay-Eye-See, 2.19: St. Julian, 2.12¼; Rurs. 2.13¼.

NOTES AGRICOLES.

SOINS DES INSTRUMENTS.

C'est pendant l'hiver que le cultivateur doit réparer, s'il est besoin de réparations, tous les instruments dont il devra faire usage au printemps. On ne doit jamais remettre au temps des semences un tel travail; on a toujours assez à faire quand ce temps est venu.

DRAINAGE.

Un terrain ordinairement humide ne sera jamais productif si vous ne le drainez pas. Quand on ne peut pas facilement se procurer les tuyaux dont on fait usage dans les pays où le drainage est de rigueur, creusez des fossés près des haies, clôtures dans la direction descendante de la portion de terre, que vous voulez drainer ou fossoyer.

EAU DE VAISSELLE.

Beaucoup de cultivateurs gaspillent les eaux de vaisselle tandis qu'ils pourraient les employer avec avantage comme engrais. Ainsi au lieu de les jeter dans une fosse d'où elles vont se perdre dans une rivière ou ailleurs, le cultivateur soigneux préparera une couche de terre noire près de son logis et il jettera les eaux de vaisselle et autres sur cette couche de terre. Après quelque temps il ajoutera sur l'épaisseur de cette première couche, et, par ce procédé fort simple, il aura toujours à l'automne une quantité d'engrais qu'il pourra utiliser avec profit sur sa ferme.

VEAUX EN ÉTÉ.

Pendant l'été on peut mettre les veaux dans un petit pâturage, pourvu qu'ils aient un bon abri contre le soleil et la pluie. Il est reconnu que plus un animal est jeune, plus la nourriture qu'il consomme lui est profitable; aussi c'est une raison d'économie de développer les veaux pendant le bas âge, parceque plus ils vieilliront, plus ça coûtera cher; c'est là le principe des éleveurs. Si vous voulez avoir de belles vaches, développez bien vos génisses dès le bas âge, continuez le soin jusqu'à trois ans, âge auquel elle devra vêler et vous payez bien richement le soin que vous devrez lui continuer comme vache à lait.

ALIMENTATION DES BESTIAUX.

Nourrissez vos bestiaux à des heures fixes, variez leur nourriture autant que possible; il y a de très grands avantages à leur donner la paille et le foin haché; d'après plusieurs autorités en agriculture, il y a une économie de 12 à 15 pour cent à donner le foin de cette manière aux chevaux et de 25 à 30 pour cent pour les bêtes à cornes et les moutons. Les navets, les betteraves hachés donnés une fois par jour aux bêtes à cornes, contribuent beaucoup à les entretenir en bon état. Les patates sont meilleures que les navets pourvu qu'elles soient cuites; car les patates crues sont d'une digestion difficile pour les bêtes à cornes et les chevaux.

FERME EN GÉNÉRAL.

L'on ne peut obtenir d'abondants et bons produits sur une ferme que par de bons et profonds labours, que par des travaux de culture qui ne laissent rien à désirer, qu'en recueillant soigneusement tous les engrais pour s'en procurer le plus possible des mieux décomposés, des plus parfaits, parce que ceux-ci, bien que présentant moins de volume, sont cependant les plus fécondants. Il faut encore se procurer beaucoup de fourrages de bonne qualité, pour se mettre à même d'entretenir dans les meilleures conditions de nombreux bestiaux, attendu que les animaux sont le plus solide point d'appui de l'agriculture; enfin l'on ne parvient à faire bien en pratiques agricoles lorsque ceux qui exploitent une ferme faisant agir la tête avec les bras, savent joindre le raisonnement aux travaux de tous les jours. Nous affirmons que ce sont là autant de conditions essentielles hors desquelles l'agriculture ne fera jamais que de se ruiner dans l'ornière de la routine.

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végetal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adresse avec un timbre nommant ce journal. W. A. Noyes, 149 *Power's Block. Rochester, N. Y.* 1an 26 11 85.



AVIS

Avis est par les présentes donné qu'à la session de l'Assemblée Législative de Manitoba qui suivra la date des présentes, la Compagnie d'Assurance contre le feu du Nord-Ouest demandera à la dite Assemblée Legislative un acte pour amender son acte d'incorporation et l'acte qui l'amende, comme suit:

1. En accordant à la dite compagnie pouvoir d'assurer contre les pertes par les tempêtes de grêle ou la gelée.
2. En réduisant le nombre des directeurs de la compagnie et aussi le nombre exigé pour former quorum.
3. En donnant aux directeurs de la compagnie pouvoir de déclarer des dividendes, semi-annuellement ou autrement.
4. En abrogeant la clause XX du dit acte d'incorporation.
5. En pourvoyant à ce que advenant le fait que la compagnie obtiendrait autorité en vertu d'un statut du Canada ou du Gouverneur-Général en Conseil de faire affaires, elle ne soit pas obligée de déposer ou tenir en dépôt aucune garantie au gouvernement provincial.
6. En faisant tels autres amendements, aux dits actes qui seront nécessaires pour les fins ci-dessus et aussi tels autres amendements qui seront nécessaires ou jugés à propos.

RICHARDS, BROPHY & BRADSHAW,
Solliciteurs de la Requérante.

4ins.19.1.88.

SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER

— DANS —

ONTARIO, QUEBEC,

— LES —

ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du

CHEMIN DE FER

ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET

MANITOBA

376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix! La vitesse la plus grande! Le plus de confort! Le choix le plus varié de routes!

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul. Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉSENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

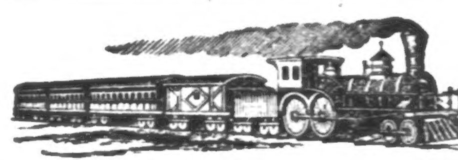
H. G. McMICKEN,
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man.
376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

ARRIVÉE.				DÉPART.		
		P.M. 5.10	Winnipeg	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	St. Paul	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	Chicago	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	Détroit	P.M. 7.15	P.M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	Toronto			
	A.M. 7.00	P.M. 7.50	New-York	Mardi, Jeudi et Samedi.		

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St. Paul	$18 05	
De Winnipeg à Chicago	29 55	$27 05
De Winnipeg à Détroit	37 55	33 05
De Winnipeg à Toronto	43 55	35 75
De Winnipeg à New-York	48 55	41 75
A Liverpool ou Glasgow	83 50	61 75



CHEMIN DE FER

Minneapolis et Saint-Paul

— ET LA CÉLÈBRE —

ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens

DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—

VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS

— ENTRE —

Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Missisipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raccordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fe.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
jno. 12.1.88. Minneapolis, Min.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest. Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. Départ		Allant à l'Est Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20 A	Moosejaw D	22 55
3 30 D	Moosejaw A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 3[illegible]	Glacier House B. C.	13 20
17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A ... Victoria ... D	K 2 00

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.		Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 00	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est	
G10 00	F10 10	D† Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	† Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	† Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepte le jeudi. D. Tous les jours excepte le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepte le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gen. Sup. du fret.
LUCIUS TUTTLE, Gen. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.





BLUE RIBBON

BINDER TWINE!

Manufactured by

The Dartmouth Ropework Co.,

HALIFAX, NOVA SCOTIA.

SUPERIOR TO ALL!

FARMERS

SHOULD USE NO OTHER.

See that Each Ball is Bound With

A BLUE RIBBON!!

Dealers can have samples and all information by addressing the

DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
14 FRONT STREET, WEST,
TORONTO.

N.B.—No Quotations Given for Less Than 10 Tons.

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

A NOS NOMBREUSES PRATIQUES.

NOTRE ASSORTIMENT DE

Nouvelles :-: Marchandises

pour la SAISON ACTUELLE, comprend les

ETOFFES A ROBES, FLANELLES, COUVERTES, COUVRE-PIEDS, TOILES A TABLE, GANTS, CORSETS, CORPS ET CALEÇONS, BRODERIES, RUBANS, DENTELLES, Etc.

Fourrures: Casques et Pardessus.

Vêtements d'Hommes:—Corps et Caleçons en laine, Chemises manufacturées por nous-mêmes, Gants, Mitaines, Bas, Mouchoirs de Soie, Cols, Bretelles, etc.

CASQUES ET PARDESSUS EN FOURRURE.

La longue expérience que nous avons des besoins de la population nous permet de servir au public les meilleures marchandises au plus bas prix possible.

Wm. BELL,

288 RUE PRINCIPALE, coin de la Rue Graham,

WINNIPEG.

3m 18,2,86



ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le temoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86



PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz:—The south west quarter and the west half of the north west quarter of section twenty-three, in the twelfth township, in the first range west, of the Principal Meridian in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 28th day of February next, (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to Alexander Bain, of the City of Winnipeg, in the County of Selkirk, Accountant, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, January 28th A.D. 1888.

L. W. COUTLEE,
Registrar General

3ins. 2.2.88



ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

Jean-Baptiste Desautels,

BARBIER-COIFFEUR,

Coin des rues Principale et James, No. 534, Winnipeg.

M. Desautels a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que l'on trouvera à son établissement un assortiment des plus complets de TABACS, CIGARES, PIPES, Etc.

Bains de première classe, à eau chaude et à eau froide.

Coupe de cheveux garantie. Ouvriers de première classe.

Cet établissement est le mieux tenu de Winnipeg.

Une visite est sollicitée.

JEAN-BAPTISTE DESAUTELS.

3m. 8.12.87.

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

—(o:o:o)—

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

—:o:—

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

—(o TOUTES ESPECES DE o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales

—:o:—

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA